

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 avril 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Claude Lacasse  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet  
Mme Francine Blain, assistant-trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Raymond Champagne, trésorier

---

**CE-2007-349-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2007-350-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2007-351-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 AVRIL 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 avril 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2007-352-DEC RÉSOLUTION NUMÉRO CC07-0034B) / COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS / DÉSIGNATION DE DEUX (2) COMMISSAIRES SUR LE COMITÉ DU SUIVI DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU la réception de la résolution numéro CC07-0034B) adoptée par la Commission scolaire des Affluents le 27 février 2007 relativement à la nomination de MM. Yves St-Denis et Marc Tassé au comité de suivi du protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de ladite résolution ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la résolution mentionnée ci-dessus, laquelle désigne MM. Yves St-Denis et Marc Tassé pour représenter la Commission scolaire des Affluents au comité de suivi du protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire.

---

**CE-2007-353-DEC      AIDE FINANCIÈRE / HÉBERGEMENT  
D'URGENCE LANAUDIÈRE – JOLIETTE ET  
TERREBONNE / ACQUISITION ET  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE  
CLIMATISATION POUR LA SALLE À MANGER-  
CUISINE**

ATTENDU la demande d'aide financière, datée du 3 avril 2007, faite par Hébergement d'urgence Lanaudière – Joliette et Terrebonne dans le but d'acquérir et de faire installer un système de climatisation pour la salle à manger/cuisine de leur maison d'hébergement ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande à la Direction du loisir et vie communautaire de procéder à l'étude de la demande et que celle-ci soit soumise pour analyse et recommandation au comité responsable du programme de soutien aux organismes du milieu.

---

**CE-2007-354-REC      PONT SOPHIE-MASSON**

ATTENDU QUE le ministère des Transports procède actuellement aux travaux de construction du nouveau pont reliant les villes de Laval et de Terrebonne en remplacement du pont communément appelé « Pont du Vieux-Terrebonne » ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports prévoit l'ouverture à la circulation du nouveau pont à l'automne 2007 ;

ATTENDU QUE la population des villes de Terrebonne et de Laval parle toujours du pont actuel comme le « Pont du Vieux-Terrebonne » et que personne ne mentionne son nom véritable qui est le « Pont Préfontaine-Prévost » ;

ATTENDU QUE la Ville de Laval a homologué depuis 1985 déjà le nom « Pont de Terrebonne » ;

ATTENDU QU'il est important de souligner notre histoire lorsque nous concevons des ouvrages d'infrastructure majeurs, mais que force est de constater que la référence aux deux (2) députés qui étaient en place lors de l'ouverture du pont actuel en 1906 a été abandonnée depuis longtemps ;

ATTENDU QUE l'occasion est idéale pour honorer la mémoire d'une dame qui a marqué l'histoire de Terrebonne et de Laval, que le nom qu'elle portait a l'avantage de permettre la continuité, et risque donc d'être utilisé davantage par nos populations que le nom actuel ;

ATTENDU QUE cela est une excellente occasion de réunir la riche histoire commune de Terrebonne et de Laval ;

ATTENDU QUE nous serions également très heureux de pouvoir attribuer un nom de femme à un ouvrage d'infrastructure majeur au Québec, puisqu'il y en a très peu ;

ATTENDU QUE cette proposition reçoit un accueil très favorable auprès des personnes consultées dans les deux (2) communautés ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'effectuer une demande officielle écrite à la Commission de toponymie du Québec afin que le nouveau pont, présentement en construction et qui reliera les villes de Laval et de Terrebonne, porte officiellement le nom « Pont Sophie-Masson ».

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise à Mme Hélène Larochelle de la Commission de la toponymie du Québec, à M. Daniel Dorais du ministère des Transports du Québec, région Laval-Laurentides-Lanaudière, ainsi qu'au Comité exécutif de la Ville de Laval.

---

**CE-2007-355-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 28 février 2007 ;
  - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 5 mars 2007.
- 

**CE-2007-356-DEC PROGRAMMATION AQUATIQUE**

ATTENDU le mandat confié par le Comité exécutif à la Commission des sports, loisirs et de la culture, soit « Définir les orientations et la planification de la nouvelle programmation des activités du futur Complexe aquatique ;

ATTENDU QUE les activités aquatiques pourraient débuter au début juillet 2007 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des démarches avec la Direction des ressources humaines et le syndicat sont présentement à l'étude ;

ATTENDU QUE le système d'inscription en ligne sera en opération vers 2008 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une programmation évolutive ;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2007-02-28/1 de la Commission des sports, loisirs et de la culture concernant les orientations de la nouvelle programmation des activités du futur Complexe aquatique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et de la culture, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des orientations préparées par la Direction du loisir et vie communautaire, datées du 28 février 2007, concernant la programmation des activités du Complexe aquatique.

---

**CE-2007-357-DEC NOMINATION / COORDONNATEUR ADJOINT À LA SÉCURITÉ CIVILE / DU 18 AVRIL AU 13 JUIN 2007**

ATTENDU le projet portant sur l'organisation de la sécurité civile à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce projet est à l'étude par la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes ainsi que par le comité de direction ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un coordonnateur adjoint de la sécurité civile pour la période du 18 avril au 13 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, de nommer M. Jacques Bérubé à titre de coordonnateur adjoint de la sécurité civile municipale, pour la période du 18 avril au 13 juin 2007.

---

**CE-2007-358-REC      VENTE FORMELLE SUITE À L'ADJUDICATION  
EN FAVEUR DE LA VILLE DE TERREBONNE  
DES LOTS 2 745 2108, 2 745 209, 2 745 210,  
2 745 211 ET 3 397 200 / BOULEVARD DE LA  
PINIÈRE**

ATTENDU QUE le 15 décembre 2005, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 12 936 793 affectant les lots numéros 2 745 208, 2 745 209, 2 745 210, 2 745 211 et 3 397 200 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est portée adjudicataire des lots précités et a dûment publié la liste des immeubles vendus le 2 février 2006 sous le numéro 13 032 671 ;

ATTENDU QUE le délai d'un (1) an est écoulé et que la vente formelle peut désormais avoir lieu ;

ATTENDU QUE les lots ont fait l'objet d'une promesse d'achat par Les Placements immobiliers Léo Marcotte & Associés en faveur de la Ville de Terrebonne dûment acceptée par cette dernière aux termes de la résolution du Conseil municipal numéro 384-08-2006 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint et notaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la vente formelle par le greffier de la Ville de Terrebonne, Me Denis Bouffard, des lots vacants numéros 2 745 208, 2 745 209, 2 745 210, 2 745 211 et 3 397 200 du cadastre du Québec (boulevard de la Pinière – secteur Terrebonne).

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférents.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation et la confection de l'acte de vente.

---

**CE-2007-359-DEC      CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARC /  
DOMAINE MONACO INC. / LOTS 3 312 742,  
3 312 744, 3 312 745 ET 3 312 746 /  
MODIFICATION DES RÉOLUTIONS CE-2005-  
106-DEC, CE-2005-159-DEC ET CE-2006-774-  
DEC**

ATTENDU QUE le 2 février 2005, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne acceptait la cession pour fins de parc des lots 3 312 744, 3 312 745 et 3 312 746 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne par les Développements Domicil inc. et Domaine Monaco inc (ci-après «Monaco»), aux termes de la résolution numéro CE-2005-106-DEC;

ATTENDU QUE le 16 février 2005, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne acceptait la cession pour fins de parc, entre autres, du lot 3 312 742 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne par Monaco aux termes de la résolution numéro CE-2005-159-DEC;

ATTENDU QUE le 23 août 2006, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne acceptait de modifier la résolution numéro CE-2006-159-DEC afin d'acquérir une partie du lot 3 312 742 du cadastre du Québec à sa juste valeur marchande en place et lieu d'une partie de la cession de parc;

ATTENDU QUE la valeur minimum de ce terrain est de 64,67\$ le mètre carré;

ATTENDU QUE Monaco est d'accord à ce que la Ville de Terrebonne utilise la valeur minimum de la propriété;

ATTENDU QUE la banque de terrain pour fins de parc de Monaco sera diminuée en conséquence et que cette dernière a donné son accord à cette diminution;

ATTENDU QUE le prix d'acquisition de ces terrains devra être pris à même les fonds de parcs de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint et notaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise l'acquisition des lots numéros 3 312 742, 3 312 744, 3 312 745 et 3 312 746 au prix de 37 382,38\$ représentant le montant des taxes foncières et scolaires dues sur lesdits lots et pris à même les fonds de parcs. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0098 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Qu'en considération du transfert de propriété en faveur de la Ville, le solde de la banque de parcs et espaces verts de Monaco soit diminué d'une superficie de 578,05 m.c. équivalent à la valeur de la superficie des terrains cédés pour la somme due.

---

**CE-2007-360-DEC      AIDE FINANCIÈRE / PROJET « ÉVEIL À LA  
LECTURE ET AUX VALEURS » / COMMISSION  
SCOLAIRE DES AFFLUENTS**

ATTENDU la demande d'aide financière faite par la Commission scolaire des Affluents dans le but de réaliser le projet « Éveil à la lecture et aux valeurs » ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande de la Commission scolaire des Affluents ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif signifie son appui au projet « Éveil à la lecture et aux valeurs » et autorise le versement d'une aide financière au montant de 3 000\$ à la Commission scolaire des Affluents dans le but de réaliser ce projet.

Que ledit montant soit pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-110-00-991. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0101 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la CRÉ Lanaudière et à Mme Denise Paquette pour le comité du projet « Éveil à la lecture et aux valeurs » de la Commission scolaire des Affluents.

---

**CE-2007-361-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET FONDATION DE RUE / BOULEVARD DES ENTREPRISES ET RUE DES BÂTISSEURS / PHASES 3C ET 4A**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 186-04-2005 acceptant la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de fondation de rue sur le boulevard des Entreprises et la rue des Bâtisseurs, pour un montant de 1 374 999,65\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a présenté les avis de changements numéros 1, 2, 3 et 4 avec des excédents totalisant une somme de 512 834,33\$ (t.t.c.) et que puisque certains des travaux prévus au contrat ne seront pas réalisés les coûts excédants le montant du contrat sont de 111 131,82\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les avis de changements numéros 1, 2, 3 et 4 émis par la firme BPR-Triax pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 512 834,33\$ (t.t.c.) à la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 143. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0097 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-362-DEC PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE DE TERREBONNE / FORMATION DU COMITÉ DE PARTENAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a amorcé une réflexion qui conduira à la confection d'un Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'impliquer des partenaires afin de bonifier ce plan ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif autorise la création du comité de partenaires au plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne.

QUE ce comité soit composé de :

**Membres internes :**

- M. Jean-Marc Robitaille, Maire (membre ex-officio) ;
- M. Denis Levesque, directeur général ;
- M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire ;
- M. Guy Daoust, chef de service - planification et développement urbain à la Direction de l'aménagement du territoire ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;
- M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;
- M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;

- M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet;
- Un (1) membre de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine ;
- Un (1) membre de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine ;
- M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique ;
- Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.

**Membres externes :**

- Mme Chantal Laliberté, MRC Les Moulins ;
- Un (1) représentant des Caisses populaires Desjardins ;
- Un (1) représentant d'Hydro-Québec ;
- Un (1) représentant de Gaz Métropolitain ;
- Un (1) représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;
- Un (1) représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- Un (1) représentant du projet domiciliaire de Développement Bonneterre ;
- Un (1) représentant du projet domiciliaire du Havre du Lac ;
- Un (1) représentant du projet domiciliaire de Laurent Cousineau ;
- Un (1) représentant du Groupe Solim ;
- Un (1) représentant du groupe TÉNOR;
- Un (1) représentant du Golf du Versant ;
- Un (1) représentant du Groupe Country Club Québec.

---

**CE-2007-363-DEC      SOUMISSION / ACQUISITION DE RAYONNAGE DE BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition de rayonnage de bibliothèques;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, à savoir :

Prisma Concept inc.	10 227,01\$
---------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Prisma Concept inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 avril 2007 de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **PRISMA CONCEPT INC.** pour l'acquisition de rayonnage de bibliothèques, le tout pour un montant de 10 227,01\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0091 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-364-DEC      SOUMISSION / SERVICES DE PATROUILLEURS DANS LES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SOU-2007-39);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2007 à 11 h 01, à savoir :

Groupe Conseil VCS	75 679,89\$
Sécuritas	86 448,05\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Conseil VCS s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 avril 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE CONSEIL VCS**, datée du 3 avril 2007, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 75 679,89\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0095 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-365-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

---

Président

---

Secrétaire